



RACE'N PARTY

# 4 Vents Cup

39<sup>e</sup> édition

BREST RADE

INIST



AVIS DE COURSE

Challenge  
Entreprises



[www.4ventscup.fr](http://www.4ventscup.fr)

RÉGATES, SOIRÉES, CONCERTS & DJ SET

**AVIS DE COURSE**  
**4 VENTS CUP – Challenge Entreprises by CA**  
**4 Vents Merlu Cup, Terre de Glisse & Aloha Attitude**  
**Grade 5A – 12 juin 2026 – Rade de Brest**

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

**1 REGLES**

La compétition est régie par :

1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*.

1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.

*En conséquence :*

- *Lorsqu'un bateau naviguant selon les règles du chapitre 2 des RCV rencontre un navire non soumis aux RCV, il doit respecter le RIPAM.*
- *Les navires de commerce, bâtiments militaires, navires à capacité de manœuvre restreinte, navires à tirant d'eau contraint ou engagés dans un dispositif de séparation du trafic sont prioritaires conformément au RIPAM.*
- *Aucune priorité issue des RCV ne pourra être invoquée à l'encontre d'un navire non soumis aux RCV.*

1.5 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile

1.6 - *Règles d'Équipement des Voiliers*

**2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

2.1 Les Instructions de Course seront disponibles au plus tard la veille du premier jour de course à 12h00 sur le tableau officiel en ligne : <https://www.4ventscup.fr/tableaux-officiels/>. Aucun exemplaire papier ne sera fourni.

2.2 Les Instructions de Course seront publiées conformément aux prescriptions fédérales de la FFVoile.

2.3 Les parcours côtiers pourront être précisés et seront annoncés au plus tard lors du briefing des skippers précédant la journée de course concernée. Les informations données lors du briefing des skippers ont valeur d'Instructions de Course.

**3 COMMUNICATION**

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse <https://www.4ventscup.fr/tableaux-officiels/>

3.2 [DP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique notamment aux téléphones mobiles et aux transmissions de données.

3.3 Un relais d'information pourra être effectué via le groupe WhatsApp dédié à l'épreuve. Ce relais ne se substitue pas au tableau officiel en ligne, qui demeure la seule source faisant foi.

3.4 Le canal VHF de l'épreuve sera précisé dans les Instructions de Course. Ce canal est réservé aux communications de sécurité et aux informations transmises par le Comité de Course. Une veille permanente du canal 16 de la VHF est obligatoire pour chaque bateau pendant qu'il est en course.

**4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

L'épreuve est ouverte à

4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception *A, B ou C* norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4<sup>ème</sup> catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation *côtière* de la Division 240.

4.2 - tous les bateaux du système à handicap OSIRIS Habitable d'un coefficient net minimum de 6 et d'une longueur minimale de *18 pieds*.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1

- Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une licence FFVoile valide mention « compétition » ou « pratiquant ».

Les concurrents non titulaires d'une licence annuelle devront souscrire une licence temporaire 1 ou 4 jour(s) auprès de l'AO au plus tard lors de la confirmation des inscriptions.

Pour les régates de grades 5, la présentation d'un certificat médical n'est pas obligatoire.

- Pour chaque concurrent mineur en possession d'une licence FFVoile mention « compétition » valide

Ou

La licence FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou d'un certificat médical.

- Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur

**4.3.2** Pour le bateau :

- Certificat de jauge ou de rating valide
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

Chaque concurrent est responsable de son équipement individuel de flottabilité, qui devra être conforme aux normes en vigueur (marquage CE) ainsi que de son port effectif pendant qu'il est sur l'eau.

**4.3.3**

Chaque équipage devra disposer d'une VHF portable permettant la double veille 16 et canal de course.

**4.4**

Les équipages admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à L2M – Association 4 Vents Merlu Cup – 6 rue de Bassam – 29200 BREST jusqu'au 05 juin 2026

**4.5** Les équipages peuvent s'inscrire en ligne sur <https://www.4ventscup.fr/inscriptions/>

**4.6** Pour être considéré comme inscrit, un équipage doit avoir satisfait à toutes les exigences d'inscription et s'être acquitté des droits correspondants.

**4.7** Les inscriptions tardives pourront être acceptées à la discrétion de l'Autorité Organisatrice, dans la limite des places disponibles

## 5 DROITS A PAYER

**5.1** Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
<i>Osiris Habitable</i>	<i>500,00 € HT jusqu'à 5 équipiers</i>
<i>Équipier supplémentaire</i>	<i>30,00 € HT par personne</i>
<i>Accompagnateur pour la soirée</i>	<i>30,00 € HT par personne</i>

Sont inclus dans les droits d'inscription :

- *Participation à la régate*
- *Dotation coureurs*
- *Cocktail, diner et soirée du vendredi soir*

**5.2** Autres frais :

- *Les frais de transport, d'hébergement et de restauration non mentionnés à l'article 5.1 restent à la charge des participants.*
- *Location de bateau*

## 6 PUBLICITE

**6.1** [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

**6.2** [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des cagnards que les concurrents sont tenus d'arborer comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

## 8 PROGRAMME

**8.1** Programme à terre :

Activité	Date	De	A	Lieu
Confirmation des inscriptions	12/06/2026	08h30	09h30	Village évènementiel au 2 <sup>ème</sup> éperon du port de Commerce
Apéritif, Diner & Soirée	12/06/2026	18h30	01h00	Village évènementiel au 2 <sup>ème</sup> éperon du port de Commerce
Remise des prix	12/06/2026	18h30		Village évènementiel au 2 <sup>ème</sup> éperon du port de Commerce

**8.3** Jours de course :

Date	Classe	Heure Briefing	Lieu	Premier signal d'avertissement
12/06/2026	Toutes : Courses	09h00	Village évènementiel au 2 <sup>ème</sup> éperon du port de Commerce	11h00 sur le banc du corbeau

**8.4** Nombre de courses :

Classe	Courses par jour	Maximum par jour
<i>Osiris</i>	2	4

- 8.5 L'heure du signal d'avertissement est prévue à 11h00, sur le banc du corbeau.  
8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h00.

## 9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 9.1 Les bateaux engagés doivent être en mesure de présenter un certificat de jauge valide si demandé par le Comité de Course ou le Jury.
- 9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- 9.4 Chaque bateau doit disposer, en sus de l'armement prévu dans la Division 240 :
- D'une VHF en état de fonctionnement, accessible, en double veille sur le canal de course et le canal 16
  - D'un moteur permettant une autonomie de 10 NM à une vitesse de 4 nœuds. Une demande de dérogation peut être faite par écrit au comité de course au plus tard lors du briefing hebdomadaire.
- [NP] - Pour la classe OSIRIS, les bateaux ayant un rating < 16 doivent afficher pavillon C confirmant leur appartenance au groupe « Course » tel que défini dans le règlement du GCI. Il doit être fixé sur son pataras, bastaque tribord ou hauban tribord, visible pendant toute la durée de la compétition.
- [NP] - Pour la classe OSIRIS, les bateaux ayant un rating > 16 doivent afficher pavillon N confirmant leur appartenance au groupe « Grande Course » tel que défini dans le règlement du GCI. Il doit être fixé sur son pataras, bastaque tribord ou hauban tribord, visible pendant toute la durée de la compétition.
- 9.5 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 (Conformité aux règles de classes ; certificats) 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

## 11 LIEU

- 11.1 L'Annexe A fournit le plan du lieu de la compétition et l'emplacement des zones de courses

## 12 LES PARCOURS

Les parcours pourront être de type construit (parcours banane ou assimilé) ou de type côtier. Les détails des parcours seront précisés dans les Instructions de Course et pourront être complétés lors du briefing des skippers.

## 13 SYSTÈME DE PENALITE

*La règle RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.*

## 14 CLASSEMENT

- 14.1 Le système de classement sera conforme à l'Annexe A des Règles de Course à la Voile.  
14.2 2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

## 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 15.1 [DP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par un sticker « coach » fourni par l'Autorité Organisatrice (rond bleu, logo Aloha Attitude et mention « coach »).  
Ce sticker devra être apposé de manière visible pendant toute la durée de la compétition.
- 15.2 [DP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
  - Une VHF en état de fonctionnement, accessible, en double veille sur le canal 16 et le canal de course
  - Un couteau
  - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
  - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
  - Un dispositif de coupe-circuit en cas de chute, connecté au pilote tant que le moteur est en marche, conformément notamment aux exigences de la Division 240
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'Autorité Organisatrice, notamment celles concernant l'assistance.  
Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier les limitations de vitesse applicables dans les différentes zones.

## 16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

## 17 EMBLEMES

[DP] Les bateaux sont invités à rejoindre le quai Malbert dès le jeudi soir et s'engagent à libérer la place le samedi 12h00 au plus tard

## 18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 19 PROTECTION DES DONNÉES

**19.1 Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

**19.2 Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 21 PRIX

Des prix, sans valeur marchande, seront distribués au premier de chaque groupe. D'autres prix pourront être attribués par l'Autorité Organisatrice, indépendamment de tout critère sportif ou de classement.

La remise des prix aura lieu, le dernier jour de la compétition en fin d'après-midi, sur le village de l'évènement. La présence des équipages à la remise des prix est souhaitée.

## 22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

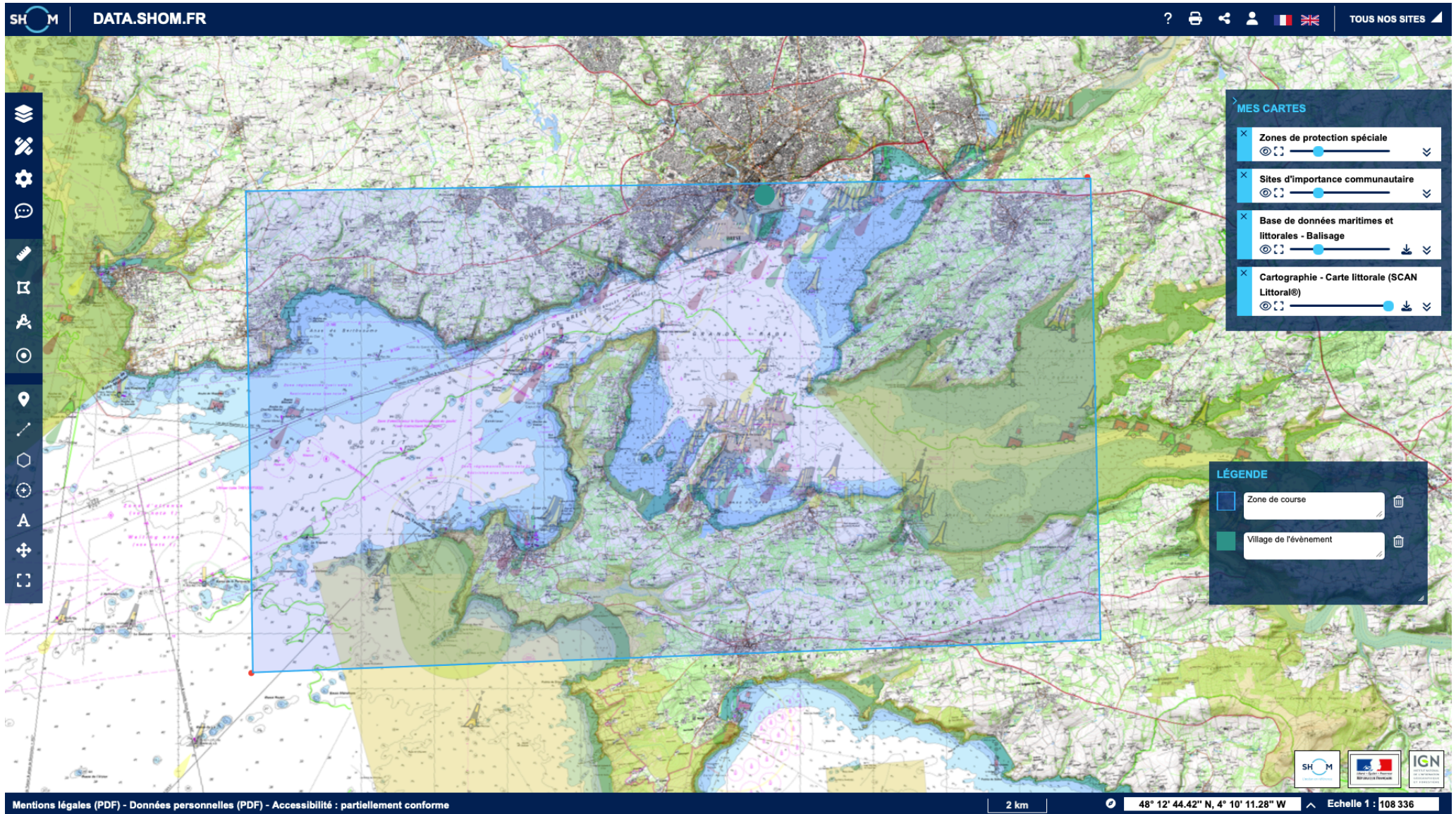
Pour plus d'informations, contactez :

Aloha Attitude  
375 rue des Sternes  
29200 BREST  
Tel : 0661684174  
Mail : [bonjour@aloha-attitude.fr](mailto:bonjour@aloha-attitude.fr)

Arbitres désignés :

Poste	Nom - Prénom	Numéro de licence
Président du Comité de Course	LE GOUIC Olivier	0296782Y
Comité de Course adjoint	RICHARD Ronan	1387213P
Comité de Course adjoint	LE CORRE Naïg	1188478Y
Président du Jury	En attente de validation	
Arbitre	En attente de validation	
Président du Comité Technique	N/A	
Mouilleur	BOUTET Christophe	0450706L
Mouilleur	LE DEM Elliot	121684J
Commissaire aux résultats	LOUEDOC Damien	0567735R

# ANNEXE A : LIEU DE LA REGATE : plan du lieu de la compétition et l'emplacement des zones de courses



## **ANNEXE B : ZONES INTERDITES A LA NAVIGATION**

- Zone autour du port militaire de Guipavas (Pyrotechnie)
- 2 arches sud du pont Albert Loupe
- Zone autour du Polder du Moulin Blanc
- Port militaire de Brest
- Zone autour du Polder de Ste Anne du Portzic
- Zone autour du port militaire de l'Île Longue
- Zone de 100m autour des Ducs d'Albes de Plougastel
- Zone de 100m autour des Ducs d'Albes de Lanvéoc
- Zone de 100m autour des rochers de Pierre Profonde et des Verres
- Zone de 700 yards autour d'un bâtiment militaire en opération
- Toute zone déclarée interdite via un AVURNAV ou AVIRADE (disponibles via l'application Nav&Co)

## **ANNEXE C - WHATSAPP**

En scannant le QR code suivant ou en cliquant sur le lien, vous rejoindrez automatiquement la communauté WhatsApp des régates du GCI.

**RAPPEL** : En aucun cas WhatsApp ne peut se substituer au tableau officiel.

Challenge Entreprises by ÇA  
Groupe WhatsApp

